



Livret d'accueil à destination du particulier employeur

OXILIA SAS

8 avenue des Acacias, 30400 Villeneuve-lès-Avignon

RCS NIMES 798 511 317 000 17

contact@oxilia.fr / www.oxilia.fr

N° SAP798511317

Tel : 0811 382 877

Mot d'accueil du Président d'Oxilia, Frédéric ARNAUD

Chères Clientes, Chers clients,

Nous vous souhaitons la bienvenue chez Oxilia. Nous vous remettons ce livret d'accueil qui, nous l'espérons, vous apportera les informations utiles à une meilleure connaissance de notre structure.

Nous souhaitons qu'il soit le plus complet possible, et qu'il puisse être entre vous et nous un lien de communication.

Ce document vous présente la société et vous décrit l'organisation des interventions, les démarches et les différentes prestations proposées.

Nous comptons sur vous pour toutes propositions pouvant améliorer nos prestations de services en tant que mandataire.

Bien à vous,

Frédéric ARNAUD

Président

Un esprit, une équipe, une approche innovante par internet des services à la personne

Une expérience mise au service des personnes dépendantes et fragilisées.

Des prestations de confort pour les personnes débordées par la vie quotidienne.

Une connaissance parfaite du maintien à domicile et de l'ensemble de ses services. Un niveau de compétences, un suivi permanent, une réponse adaptée et personnalisée aux besoins de chaque personne.

Une priorité absolue chez Oxilia : la relation d'aide, le soutien et l'accompagnement.

Mieux connaître Oxilia

Oxilia est une société de services à la personne agréée par l'Etat. Elle propose une très large gamme d'aide à domicile pour les personnes dépendantes.

Oxilia propose ses services en mode mandataire uniquement avec une approche digitale révolutionnaire.

Où sommes nous situés ?

Siège social :

8 avenue des Acacias, 30400 Villeneuve-lès-Avignon

N° SAP798511317

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13H30 à 17H30

Notre mode d'intervention : le mode mandataire

Vous êtes l'employeur de la personne qui intervient à votre domicile.

Vos obligations : respecter le droit du travail et appliquer la Convention Collective Nationale des salariés du particulier employeur.

Le service mandataire d' Oxilia vous accompagne dans votre statut d'employeur :

1. Oxilia détermine avec vous les horaires et le salaire de la personne choisie en fonction de vos besoins, en veillant à respecter le minimum conventionnel,
2. Oxilia vous remet un devis gratuitement,
3. Oxilia vous propose si besoin du personnel préalablement sélectionné (employé(e) de maison, garde de nuit, garde de jour, assistant(e) de vie),
4. Oxilia gère les obligations administratives liées à l'embauche d'un(e) salarié(e), en appliquant la Convention Collective des salariés du particulier employeur,

?Rédaction des contrats de travail et des avenants,

?Bulletins de salaire,

?Déclarations URSSAF,

?Attestations de salaire en cas d'arrêt maladie,

?Attestations ASSEDIC,

?Certificats de travail...
5. Oxilia vous dirige vers les services compétents pour d'éventuelles prises en charge financières (APA/Conseil Général, Caisses de retraite...),
6. Oxilia vous propose un(e) remplaçant(e) en cas d'absence de votre salarié(e) selon les disponibilités,
7. Oxilia propose des formations à votre salarié(e),
8. Oxilia vous conseille lors d'éventuels conflits entre vous et votre salarié(e).

Le Coût pour le particulier employeur / le bénéficiaire :

- Salaire de l'employé(e) et les cotisations sociales,
- Les congés payés,
- Les indemnités de fin de contrat (préavis, indemnités de licenciement)

A cela s'ajoute :

- Une adhésion annuelle (frais de dossier) au service mandataire qui est fixée à 50 euros TTC.
- Une participation mensuelle aux frais de gestion : à partir de 3,80 € TTC/heure

Les prestations :

Les prestations d'aide à domicile :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, (plafond légal de 1500€ par an).
- Prestations de petit bricolage dites «hommes toutes mains».
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services comprenant un ensemble d'activités effectuées à domicile,
- Soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes,
- Gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire,

Les prestations d'auxiliaire de vie :

- Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception de soins relevant d'actes médicaux ;
- Assistance aux personnes handicapées, y compris des activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur de langage parlé complété.
- Garde malade à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux.
- Détails des tâches spécifiques vers les personnes fragilisées:
- Aide à la toilette, à l'habillement, aux fonctions naturelles,
- Entretien des lieux, entretien du linge,
- Préparation du petit déjeuner, des repas, courses, contrôle fraîcheur des produits,
- Aide à la prise des repas, à la prise des médicaments, préparation des piluliers,
- Présence pour rompre l'isolement, accompagnement moral, sorties, promenades,
- Stimulation intellectuelle, jeux, lectures,
- Aide administrative, courrier, etc. (voir les impossibilités page suivante)
- Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement (cette activité est incluse dans une offre globale de services d'assistance à domicile).

-Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives (cette prestation doit être comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile).

-Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante), à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités à domicile.

Du premier contact au suivi de la prestation, Oxilia vous accompagne dans vos démarches :

1. Oxilia vous remet le livret d'accueil,
2. Oxilia évalue avec vous vos besoins,
3. Oxilia vous remet un devis estimatif sans engagement.

SI VOUS ACCEPTEZ LA PROPOSITION :

Vous définissez avec Oxilia :

1. Le planning d'intervention,
2. Les compétences requises de l'Aide à Domicile
3. Le salaire de l'Aide à Domicile.

Et Oxilia :

1. vous présente l'Aide à Domicile,
2. Prépare les documents administratifs pour signature.

Au terme de chaque intervention de votre aide à domicile, vous devez signer une fiche de présence. Chaque mois, Oxilia vous envoie le bulletin de salaire de votre aide à domicile et la facture des frais de gestion.

En cas d'absence ou de congés de votre aide à domicile, Oxilia vous prévient et vous propose un(e) remplaçant(e) selon les disponibilités.

Oxilia vous dirige vers les services compétents pour une éventuelle prise en charge financière et/ou un accompagnement individualisé.

Oxilia vous conseille sur le droit du travail.

IMPORTANT : A TOUT MOMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER OXILIA

POUR UNE REEVALUATION DE VOS BESOINS OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT.

Partenaires Sociaux

Divers organismes participent au financement de la dépendance. Ils vous permettent de profiter de nos services à des tarifs correspondants à votre dépendance ainsi qu'à vos ressources.

Liste des acteurs les plus importants, susceptibles de contribuer au financement de vos besoins :

Conseil Général grâce à l'APA (Allocation Personnalisée D'autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Votre Caisse de retraite principale

L'aide sociale

Votre mutuelle et complémentaire santé (contrat d'assurance)

Les Caisses d'Assurances Maladie (CPAM, ...)

CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) : **Fusion** de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et de la CRAV (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse).